



# Règlement intérieur Ecole de Foot ESG



<http://esgplougastel.free.fr>

## Chapitre 1 : Dispositions générales

### Art.1 :

Tout licencié au club s'engage à respecter dans son intégralité le présent règlement.

### Art.2 :

Le Comité Directeur gère les actions du club sous l'autorité du Président.

### Art.3 :

En toutes circonstances, tout licencié au club en est le représentant.

Il lui appartient d'avoir un comportement et une tenue irréprochables.

### Art.4 :

Tout joueur signant une licence au sein du club doit :

- Acquitter sa cotisation avant toute participation.
- Avoir pris connaissance de ce règlement intérieur de l'Ecole de Foot.

## Chapitre 2 : Les Joueurs

### Art.1 :

Il sera fourni à tous les joueurs un calendrier des entraînements ou des compétitions comportant les coordonnées de l'encadrement qui les concerne.

### Art.2 :

Tout joueur licencié doit se tenir à la disposition du club en acceptant :

- Le calendrier des entraînements fixé par les entraîneurs.
- Le choix fait par les entraîneurs pour la composition des équipes.
- Les contraintes imposées par les compétitions dans lesquelles le club est engagé.

### Art.3 : Respect des horaires

Le football n'est pas un sport individuel . Il est par essence un sport d'équipe. Il fonctionne comme une chaîne de solidarité. Si un maillon est absent, c'est toute l'équipe qui s'en trouve affaiblie. Aussi le respect des horaires est nécessaire pour la bonne marche des équipes et notre intérêt commun.

Tout joueur doit être présent aux entraînements et aux matchs, sauf dérogation donnée par l'entraîneur ou l'éducateur. Les joueurs ne pouvant pas participer aux matchs du samedi sont priés de **prévenir le responsable d'équipe au plus tard la veille du match**. En cas de forfait de dernière minute (pour cause de maladie notamment), prévenir le responsable d'équipe ou un dirigeant de l'équipe dans la matinée du samedi.

- Tout joueur devra être présent au stade 15 minutes avant le début de l'entraînement. **Tout retard sans motif valable pourra entraîner l'exclusion du joueur pour l'entraînement en question.**
- Lors des matchs à l'extérieur, les joueurs devront être présents à l'heure indiquée sur les convocations.

	Lundi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	<b>Important :</b>  Merci d'être présent aux heures indiquées par les dirigeants pour récupérer les joueurs après les entraînements ou les matchs
	<b>U13</b> Entraînement sur le terrain de 18h00 à 19h30 <i>Rendez-vous parents : 19h45</i>	<b>U7 – U8 – U9</b> Entraînement sur Kerbrat 2 de 16h00 à 17h15 <i>Rendez-vous parents : 17h20</i>	<b>U13</b> Entraînement sur le terrain de 18h00 à 19h30 <i>Rendez-vous parents : 19h45</i>	<b>U11</b> Entraînement sur le terrain de 17h45 à 19h00 <i>Rendez-vous parents : 19h15</i>	Match ou Tournoi	
		<b>U11</b> Entraînement sur le terrain de 17h45 à 19h00 <i>Rendez-vous parents : 19h15</i>	<b>Pensez à apporter votre bouteille d'eau personnelle pour les entraînements et les matchs !</b>  <b>Pensez à l'environnement également : ne l'oubliez pas sur les terrains !</b>			

## Art.4 : Discipline



- a) Tout joueur s'interdit de formuler des critiques à l'égard des arbitres, de ses coéquipiers, des joueurs de l'équipe adverse. L'entraîneur est le seul habilité à juger de l'opportunité d'une intervention et pourra prendre des sanctions vis à vis du joueur ne respectant pas cet article.
- b) Tout joueur présentant un comportement indiscipliné (insultes, bagarres, chahut pendant les exercices, ...) durant un entraînement, un match ou pendant un déplacement pourra être suspendu de toute activité au sein du club durant une semaine. En cas de récidive, le joueur sera présenté devant une commission de discipline où seront prises de nouvelles sanctions.
- c) Tout joueur est tenu de prendre soin des installations mises à sa disposition par le club ou les collectivités. Toute dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur.

**Art.5 :** Tout joueur blessé même légèrement doit immédiatement en aviser l'entraîneur, et se faire examiner par un médecin. Tout joueur ne peut reprendre après blessure son activité sportive sans l'avis du médecin et après avoir informé son entraîneur de la décision de reprise. Tout joueur licencié sous contrat qui se blesse ne sera admis dans l'effectif qu'après complet rétablissement.

**Art.6 :** Les joueurs doivent se serrer la main et serrer la main des éducateurs lors des matchs et des entraînements. Ils doivent également serrer systématiquement la main des joueurs et dirigeants adverses après les rencontres du samedi (que le match soit gagné ou perdu).

**Art. 7 : La douche est obligatoire** après les matchs et très vivement recommandée après les entraînements, ceci par mesure d'hygiène et de discipline collective. Aucun joueur ne dérogera à la règle (règle valable pour les U11 et les U13).

**La douche** directement après l'effort a toute son importance :

*« Le Football est un sport où l'on se dépense, on transpire, en équipe. Après avoir fait du sport en équipe, on rentre ensemble dans le vestiaire en équipe, et pour finir, on se douche en équipe. Cela favorise les échanges humains (on se raconte des actions, on plaisante avec les copains). »*

*« Le vestiaire est essentiel à la vie de groupe, il a dans un sport collectif une force de rassemblement indéniable »*

*« Au delà du simple fait de se sentir propre, sain et donc bien dans sa peau et dans sa tête, la douche directement après l'effort permet d'éviter les infections virales (rhume, rynopharyngite...). De plus les parents dépenseront moins en facture d'eau... »*

*« Je fais du sport, j'apprends à être autonome et à mettre une tenue de sport adaptée »*

**Le vestiaire** est un lieu sacré dans un sport collectif, les joueurs doivent prendre l'habitude de l'utiliser dès le plus jeune âge.



**Se changer dans les vestiaires et prendre sa douche, ce n'est pas une perte de temps !!!**

**Cela fait partie intégrante d'un entraînement ou d'un match**

## Art.8 : L'équipement des joueurs

**Les joueurs doivent obligatoirement venir avec un sac de sport lors des entraînements et des matchs (venir en « civil »).** Chaque joueur doit posséder dans son sac de sport un matériel adapté à l'entraînement ou au match, ainsi qu'aux conditions climatiques :

- Un short d'entraînement + une paire de chaussettes + un maillot d'entraînement.
- Un survêtement complet par mauvais temps.
- Un coupe-vent par temps de pluie.
- Une paire de gants pour les gardiens de but.
- Une paire de chaussures à crampons moulés.
- Une paire de protège-tibia (**obligatoire à l'entraînement** comme en matchs).
- Une serviette pour la douche + gel douche
- Pensez à apporter une gourde ou une petite bouteille d'eau individuelle.

*Pour évitez de les perdre, pensez à marquer les vêtements du nom du joueur.*

## Chapitre 3 : Educateurs et Dirigeants

### Art.1 :

Les Educateurs et Dirigeants d'équipes de jeunes sont nommés par le comité directeur, sur proposition du responsable technique et du responsable administratif des jeunes.

### Art.2 :

Tout Educateur et Dirigeant a pour mission d'inculquer la connaissance technique à l'équipe qui lui a été confiée dans le cadre du plan d'action, mis en place par le responsable technique des jeunes et adopté par le comité directeur. Son rôle est aussi social et éducatif.

### Art.3 :

Tout Educateur et Dirigeant doit être par son comportement un exemple pour les joueurs qui sont sous son autorité.

### Art.4 :

Tout Educateur et Dirigeant doit sanctionner lui-même ou demander une sanction au responsable technique des jeunes, pour un joueur des catégories de jeunes, contre tout acte d'indiscipline d'un joueur.

### Art.5 :

Tout Educateur et Dirigeant s'engage à assurer la sécurité des enfants qui lui sont confiés (pas d'utilisation de buts amovibles du foot à 11 par exemple).

### Art.6 :

Tout entraîneur et Educateur est garant des équipements donnés à son équipe par le club. Il lui appartient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ces équipements restent la propriété du club en fin de saison (compter les maillots à la fin des matchs).

### Art.7 :

Les Educateurs sont chargés d'utiliser, de mettre en place, voire d'améliorer les moyens de communication permettant la diffusion d'informations relatives à la vie du club et de leur équipe. Les convocations seront affichées devant le local de Kerbrat.

Elles pourront également être communiquées sur le site internet du club :

<http://esgplougastel.free.fr>

## Chapitre 4 : Rôle des parents

a) Lors des entraînements et des matchs :

- Les parents sont priés de ne pas intervenir auprès de leurs enfants afin de permettre à l'éducateur / dirigeant présent de gérer son équipe correctement.
- Lors d'un match, laissez le gardien de but prendre ses propres décisions, les parents (tout comme les dirigeants d'ailleurs) ne doivent pas se placer derrière le but pour donner des consignes au gardien de but.
- Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer sur le terrain et dans les vestiaires pendant les matchs et les entraînements.

b) Les parents sont priés d'assister aux réunions susceptibles d'être programmées dans la saison.

c) **IMPORTANT** : Les convocations données dans le journal ou le « Pedenn Zul » sont souvent erronées. Chaque semaine, les parents doivent ainsi prendre connaissance en **priorité des convocations et informations diverses affichées devant Kerbrat** (horaires, transport, Lavage Maillots).



d) Les convocations seront également affichées sur le site internet du club (mais priorité au panneau) :

<http://esgplougastel.free.fr/>

a) Chaque parent devra effectuer des déplacements dans la saison sous peine de non convocation de l'enfant.

b) En cas de réelle indisponibilité, il est demandé de prévenir le plus tôt possible le responsable d'équipe ou de s'arranger avec un autre parent.

c) **IMPORTANT** : Pour les matchs et les entraînements, **les parents sont priés de ne pas garer leur voiture devant l'entrée des vestiaires de la salle Jean-Joseph Le Gall**. Nous vous demandons de garer votre voiture sur le parking situé devant le terrain de la fontaine blanche ou devant la salle de Skate-Board.

### Pour la sécurité des enfants :

Nous demandons à tous les parents de ne pas utiliser le  
**PARKING JJ LE GALL**

**Réservé aux Dirigeants  
uniquement**



d) Lorsque les équipes jouent à l'extérieur le samedi, les joueurs doivent retrouver leur dirigeant dans l'enceinte de Kerbrat (et non pas près de la route).



**Responsable Technique de l'Ecole de Foot** Yoran Kerautret 06 32 01 03 01

**Responsables U11** Jean-Yves Coloigner 02 98 04 20 08 Rémi Le Gall 06 88 74 23 89

**Responsables U13** Daniel Lagathu 06 04 01 86 49 Bruno Dagorn 06 77 69 38 50

Merci de respecter ce règlement ; il s'applique à tous les joueurs / parents / dirigeants / éducateurs de l'Ecole de foot